

Lieu de rentrée :

20 rue de Chaage pour tous les Secteurs

**Conservez-la
tout au long de l'année**

Sections	Jours et horaires de rentrée
<ul style="list-style-type: none"> • Seconde Bac Professionnel Métiers de l'Accueil • Seconde Bac Professionnel Commerce et Vente option A 	⇒ Lundi 20 septembre 9h30
<ul style="list-style-type: none"> • Première Bac Professionnel Métiers de l'Accueil • Première Bac Professionnel Commerce • Première Bac Professionnel Logistique 	- <u>Ramener votre attestation ASSR2</u> ⇒ Lundi 13 septembre à 9h30
<ul style="list-style-type: none"> • Terminale Bac Professionnel Métiers de l'Accueil • Terminale Bac Professionnel Commerce • Terminale Bac Professionnel Logistique 	⇒ Lundi 6 septembre à 14h00
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année de DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie • 2ème année de BP Préparateur en Pharmacie 	⇒ Vendredi 03 septembre à 8h30 ⇒ Mardi 07 septembre à 8h30
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année BTS Support à l'Action Managériale. • 2ème année BTS Support à l'Action Managériale 	⇒ Jeudi 09 septembre à 9h30 ⇒ Lundi 06 septembre à 8h30
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année BTS Gestion de la PME • 2ème année BTS Gestion de la PME 	⇒ Lundi 13 septembre à 10h30 ⇒ Mercredi 01 septembre à 13h30
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année BTS MCO • 2ème année BTS MCO 	⇒ Lundi 13 septembre à 14h00 ⇒ Lundi 30 août à 14h00
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année BTS NDRC • 2ème année BTS NDRC (Bleu & Jaune) 	⇒ Jeudi 09 septembre à 10h30 ⇒ Lundi 30 août à 14h00
<ul style="list-style-type: none"> • 2ème année BTS SP3S 	⇒ Lundi 30 août à 13h30
<ul style="list-style-type: none"> • 2ème année de DCG • 3ème année de DCG 	⇒ Jeudi 02 septembre à 8h30 ⇒ Lundi 06 septembre à 8h30
<ul style="list-style-type: none"> • Licence CNAM 	⇒ Lundi 20 septembre à 8h30

▶ [Si vous n'avez pas encore trouvé votre entreprise pour la rentrée et que vous souhaitez bénéficier d'un statut](#)

Merci de venir muni d'un masque :

◆ Les candidats des formations **BTS Gestion PME, BTS SAM, et DCG** ⇒ Lundi 30 août à 10 h00

◆ Les candidats des formations **BAC PRO** ⇒ Lundi 30 août à 10h00

Attention : une réunion point contrat d'alternance et SFP est organisée

• Pour les candidats de **BTS SP3S 2ème année** ⇒ Lundi 30 août à 10h35 à 12h30

A cette occasion, nous ferons le point sur votre démarche de prospection. Veuillez vous munir de vos comptes rendus.

I ORGANISATION GÉNÉRALE

Pour tous renseignements

Adressez-vous d'abord au bureau d'accueil de l'établissement

☎ 01 60 09 88 50

Recommandations générales

❶ Les apprentis ne doivent en aucun cas quitter le Centre de Formation **sans autorisation de la vie scolaire.**

❷ **En application du décret du 1er février 2007, il est interdit de fumer dans l'établissement scolaire. Il en est de même pour la cigarette électronique.**

Par ailleurs, la législation sur les produits toxiques est sans ambiguïté. Toute détention et consommation dans l'établissement et aux abords sont interdites et sont signalées aux Services de Police avec les conséquences qui en découlent. Les sanctions internes sont en outre décidées lors d'un conseil de discipline.

❸ Nous vous rappelons l'impérieuse nécessité de nous communiquer tout changement d'adresse et de téléphone.

❹ Les voitures particulières ne sont pas autorisées à pénétrer dans l'établissement pour stationner sur nos parkings.

❺ L'infirmerie est réservée pour les urgences et ne constitue pas un lieu habituel de soins. Si un apprenti est amené à quitter le Centre de Formation pour raison de santé, il doit passer par l'infirmerie qui délivrera un bulletin de sortie à présenter au bureau de l'alternance.

Assurance

Les apprentis n'ont pas besoin d'assurance scolaire. Cependant, ils doivent vérifier **qu'ils possèdent bien une assurance en responsabilité civile.**

Restauration

L'établissement est doté d'une cafétéria sur le site.

Pour s'inscrire remplir la fiche cafétéria ci-jointe. (page 4) ainsi que le règlement à télécharger sur le site web de l'établissement.

NB : La cafétéria est fermée pendant les vacances scolaires et sur le mois de juin.

Présentation, tenue vestimentaire

Dès votre arrivée dans l'entreprise, vous devez adopter une tenue soignée et vous conformer à la culture de l'entreprise. Au sein du centre de formation JEAN ROSE, comme le prévoit notre règlement intérieur, nous n'acceptons ni les piercings, ni les tenues négligées.

Nous nous permettons d'insister sur la tenue vestimentaire, celle-ci doit être soignée. **Les joggings, les vêtements troués, les shorts, les débardeurs, les bustiers et les jupes trop courtes** ne seront pas tolérés.

Sans fausse pudeur, il s'agit de respecter la liberté des uns et des autres en favorisant l'environnement de travail.

Par conséquent, les tenues extravagantes et originales n'étant pas autorisées, nous nous réservons le droit de demander aux apprentis d'aller se changer.

Par ailleurs, l'apprenti doit disposer dès la rentrée d'une « Tenue Professionnelle » qu'il devra porter dès que l'actualité de l'UFA le nécessitera.

II- ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE

Les horaires de cours :

Le matin :	L'après midi :
8h30 – 9h25	12h25 – 13h20
9h25 – 10h20	13h35 – 14h30
10h35 – 11h30	14h30 – 15h25
11h30 – 12h25	15h40 – 16h35
	16h35 – 17h30
	17h30 – 18h25

L'emploi du temps et le règlement du Centre de Formation Continue et d'Apprentissage sont communiqués aux apprentis par la coordination le jour de la rentrée.

Retards et absences

Dès maintenant, nous insistons sur l'assiduité et la ponctualité. Par respect envers le groupe et pour favoriser une saine ambiance de travail, nous n'admettons pas les retards. Par conséquent, chaque formateur pourra refuser l'arrivée tardive d'un jeune.

En cas d'absence ou de retard, les apprentis majeurs ou les parents des mineurs doivent prévenir.

☛ par mail les vies scolaires. Les coordonnées vous seront transmises dans le règlement intérieur.

❗ **ATTENTION** : Les absences pour motifs personnels et familiaux (leçons de conduite, rendez-vous médecins, ...) **NE SONT PAS TOLÉRÉES.**

Nous rappelons par ailleurs que tout retard ou toute absence est immédiatement signalé au maître d'apprentissage en entreprise afin qu'un retrait sur salaire soit réalisé.

❶ Chaque classe est sous la responsabilité d'une coordinatrice:

☛ **Mme Véronique DENEUFBOURG** pour le D.C.G, Licence CNAM, les BTS Gestion PME, N.D.R.C., S.A.M., le BP Préparateur en Pharmacie et BAC PRO Logistique.

☎ **01 60 09 62 64**

✉ **v.deneufbourg@ecm-meaux.eu**

☛ **Mme Laure COLSON** pour les BTS MCO, les Bac Pro Métiers de l'Accueil et MCV option A (Métier du Commerce).

☎ **01 60 09 62 63**

✉ **l.colson@ecm-meaux.eu**

☛ **Mme Mady LEFI**, pour les BTS SP3S

☎ **01.60.09.88.53**

✉ **m.lefi@ecm-meaux.eu**

❷ Le calendrier de l'alternance prévoit un découpage en semestres avec des Examens Blancs et des bilans de classe. Vos délégués seront présents pour témoigner puis réaliser le compte-rendu collectif.

Pour contrôler le travail réalisé, les parents de l'apprenti mineur ou l'apprenti majeur, ont à leur disposition :

Les relevés de notes semestriels

Les relevés de notes d'examen blanc.

Les manuels scolaires

La liste des livres sera communiquée lors de la première semaine de cours.

Fournitures scolaires

Les formateurs donneront les instructions pour acheter les fournitures scolaires.

Le premier jour, se munir d'une trousse complète, d'un agenda et de quelques feuilles pour la prise de notes.

CDI

Le LTP –UFA dispose d'un CDI où vous pourrez consulter un grand nombre d'ouvrages et revues spécialisés.

Nous vous rappelons l'impérieuse nécessité de renforcer votre culture générale en lisant régulièrement des quotidiens d'actualité ainsi que des magazines spécialisés en économie.

Emmanuel GAJEWSKI

Chef d'établissement

E. GAJEWSKI
Chef d'Etablissement



FICHE CAFETERIA
pour tous les Secteurs

A RETOURNER AU SERVICE INTENDANCE
avec le règlement de la cafétéria
(ou à rapporter dès la rentrée)

Adresse : LTP Jean Rose
20 rue de Chaage – 77109 MEAUX

Nom - Prénom du jeune : _____

Classe : _____

Cafétéria : Droit d'accès 40 € + 60 € d'acompte (en-pré-paiement)

100 € chèque ci-joint n° _____

espèces (à déposer à l'Intendance) Mme V. PILLET

L'apprenant	Les parents ou représentants légaux.
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la cafétéria	Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la cafétéria
Date :	Date :
Signature précédé de la mention « lu et approuvé »	Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Fermeture de l'économat
du 07 juillet au 27 août 2020 inclus

Mise à jour juillet 2021